viennent de lui montrer dans Bethléem un dieu caché dans une crèche d'étable. Rois mages et bergers vont adorer le Dieu nouveau-né. Si vous venez avec nous, lui disent les rois mages, nos éléphants vous porteront dans des palanquins de soie; nos peuples tiendront votre parasol sur votre tête; des péris de la Perse, habillées de diamant, vous berceront d'amour mieux que votre mère dans votre étable. Dans notre pays, le dattier et le citronnier fleurissent, la gomme croît sur les arbres, l'encens sur les branches, l'amour sous la tente des femmes. Si vous venez avec nous, lui disent les bergers, nos chemins sont durs, plus durs nos chariots. Dans notre pays, le pin verdit sur le mont, le bouleau dans la forêt, le nuage est noir, la bise murmure, la feuille morte sanglote, la chaumine soupire, la grotte pleure; vous aurez faim, vous aurez soif, et il n'y a rien auprès de nous que nos chiens pour vous garder. J'aime mieux, répond le Christ, que le pays des rois, le pays où la chaumine soupire, où la grotte pleure, où la feuille sanglote. — La *seconde journée*, intitulée la *Passion*, nous montre le Christ montant au Golgotha, suivi par la foule, avide de douleurs; Ahasvérus, qui l'a repoussé sans pitié, est condamné à marcher de ruines en ruines, de royaumes en royaumes, sans atteindre jamais son calvaire. Puis nous voyons accourir sur leurs étalons sauvages les Goths, les Huns, les Hérules, lancés par l'Eternel comme un nouveau déluge contre le vieux monde romain.—La *troisième journée*, intitulée la *Mort*, nous fait entrer dans le moyen âge. Ahasvérus rencontre Mob et Rachel à Worms. Qu'est-ce que Mob? Qu'est-ce que Rachel? Mob est la mort sous les traits d'une vieille femme; elle ne peut rien sur la vie d'Ahasvérus; mais l'implacable railleuse s'attaque à toutes ses croyances; elle rit de la poésie, de la science, de la politique, de la religion, de l'amour. Rachel est un ange devenu femme, qui, pour avoir eu pitié d'Ahasvérus, est banni du ciel et réduit à habiter la maison de Mob; elle est sur la terre l'espoir qui console, l'amour qui guérit. Ahasvérus est aimé de Rachel, qui s'attache à lui malgré la malédiction du Christ.— La *quatrième journée* est intitulée le *Jugement dernier*. La dernière heure a sonné; les peuples se réveillent; la vallée de Josaphat se remplit de morts; on entend le chœur des fleurs, des oiseaux, des montagnes, des étoiles, des femmes, des dieux morts, des villes de l'Orient, des saints, des villes du moyen âge, des peuples modernes; tous défilent comme une procession de Pâques devant le Père éternel, et viennent confesser leurs fautes et exposer leurs œuvres. Le tour d'Ahasvérus et de Rachel est venu : les voici devant le Christ. Ahasvérus reçoit son pardon; son voyage recommence; le Christ le bénit en le nommant le pèlerin des mondes à venir et le second Adam.— A la lecture d'*Ahasvérus*, on éprouve de l'éblouissement plutôt qu'une admiration sans réserve. L'impression du bizarre fait tort à l'impression du beau. Des éclairs et de l'ombre, des couleurs trop saisissantes pour ne pas fatiguer, peu de dessin, une voix dont le ton ne baisse jamais, un luxe oriental de métaphores capables de distraire du sentiment et de l'idée, une végétation poétique trop touffue : voilà l'œuvre de M. Quinet. « Ce n'est point ici, dit avec raison M. Magnin, de la poésie contenue, reposée, qui coule majestueusement entre ses rives; c'est de la poésie enivrée, débordée, ruisselante, qui dévore son lit et nous porte aux dernières limites du connu. Dans ce voyage par delà les temps et les mondes, bien peu d'entre nous ont la vue assez ferme pour ne pas se troubler, ou pour jouir, à travers cette course, de leur propre vertige. »

AHÉGAST s. m. (a-é-ga-ste). Bot. Arbre des Indes orientales, dont les racines servent à teindre en rouge.

AHÉMÈRE ou **AÉMÈRE** adj. (a-é-mè-re — du gr. *a* priv.; *hèmera*, jour). Se dit des saints dont on ignore le jour de la naissance, et qui, par conséquent, n'ont point de jour férié.

AHENOBARBUS (*qui a la barbe couleur d'airain, rousse*), surnom d'une branche de la famille Domitia. V. DOMITIUS.

AHÉTULE s. f. (a-é-tu-le). Erpét. Espèce d'ophidiens du genre dendrophis.

AHEURTÉ, ÉE part. pass. du v. S'aheurter. Attaché obstinément à une chose, à une opinion : *Nous avons vu David entrant dans la pensée des autres, point* AHEURTÉ *à la sienne.* (Boss.) *Ils étaient* AHEURTÉS *à ne vouloir jamais le croire.* (Boss.) *De tout temps, elle a été* AHEURTÉE *à cela.* (Mol.) *J'aurais quelque peu l'air de Bélise,* AHEURTÉE *à l'idée que tout ce qui la voit tombe fatalement amoureux d'elle.* (Balz.)

AHEURTEMENT s. m. (a-eur-te-man — rad. *heurter*). Obstination extrême, attachement invincible à une opinion, à un sentiment : *C'est un étrange* AHEURTEMENT *que le sien.* (Acad.) *La raison de cet* AHEURTEMENT *à ses sentiments particuliers vient de ce que, ne pouvant pas considérer tous les rapports, ou les annexes d'une question, l'esprit ne reste frappé et ébloui que d'un seul point.* (Virey.) ‖ S'est pris dans le sens d'Obstacle : *De là sourdent tant de scandales et* AHEURTEMENTS *de notre foi.* (Calvin.)

AHEURTER (S'), v. pr. (a-eur-té — franç. *à* et *heurt*, choc). S'attacher opiniâtrément à quelque chose : *C'est un homme qui* S'AHEURTE *tellement à ce qu'il s'est mis une fois en tête, qu'on ne le fait jamais revenir.* (Acad.) *Il est dangereux de* S'AHEURTER *en quelque opinion contraire aux institutions de nos pères et à la foi ancienne de l'Eglise.* (Tahureau.) *C'est un grand malheur que de* S'AHEURTER *à ce qu'on ne peut exécuter tout seul.* (Boiste.) ‖ Echouer, se briser : *La raison et la foi, c'est la double barrière contre laquelle on voit de siècle en siècle venir* S'AHEURTER *les esprits superbes et égarés.* (Dupanl.) *Depuis deux cents ans environ, les diverses philosophies* S'AHEURTENT *à la question de la certitude, sans la résoudre.* (P. Leroux.)

AHI, interj. qui exprime un sentiment de douleur physique : AHI! AHI! AHI! *vous ne m'aviez pas dit que les coups en seraient.* (Mol.) ‖ On écrit et on prononce plus ordinairement AÏE.

AHLWARDT (Chrétien-Guillaume), philologue allemand, né à Greifswald en 1760, mort en 1830, s'appliqua surtout à l'étude des langues et y obtint de grands succès. En 1797, il fut nommé recteur du gymnase d'Oldenbourg, et revint en 1811 occuper le même poste dans sa ville natale. Outre un très-grand nombre de traductions de morceaux d'Euripide, de Pindare, de Catulle, d'Ovide, de Virgile, de Juvénal, du Camoëns, de Shakspeare, on a de lui une *Traduction d'Ossian*, en vers; une *Grammaire de la langue gaélique*, dans les *Tables de comparaison des langues-mères de l'Europe*, par Vater; un *Essai pour l'éclaircissement du poëme des Niebelungen*, et beaucoup d'articles de critique dans divers recueils périodiques.

AHM s. m. (a-me). Métrol. Nom d'une mesure de capacité dans plusieurs parties de l'Allemagne. Hambourg, 144 litres 786; Hanovre, 155 litres 552; Hesse-Cassel, 158 litres 750; Hesse-Darmstadt, 160 litres; Lubeck, 144 litres 820; Hollande, 155 litres 254; Rotterdam, 151 litres 380.

AHMEDABAD, ville de l'Indoustan anglais, dans la présidence de Bombay, 116,873 hab. Belles et nombreuses ruines, qui attestent sa grandeur passée.

AHMEDNAGOR, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, environ 20,000 h.; nombreuses fabriques de coton et orfévrerie très-estimée. Les Anglais s'en emparèrent en 1803. ‖ Le district du même nom renferme près de 700,000 hab.

AHMED-SCHAH-L'ABDALY, fondateur du royaume de Candahar, né vers 1724, mort en 1773, était issu de la tribu afghane des Abdalys. Il s'attacha à la fortune de Nadir-Schah, tenta d'inutiles efforts pour venger l'assassinat de ce prince; puis, aidé par les circonstances, se fit reconnaître souverain des Afghans. Il envahit jusqu'à six fois le nord de l'Inde, ravageant les Etats du Grand Mogol, et fut appelé dans l'Indoustan en 1758 par les nababs, auxquels la puissance toujours croissante des Mahrattes causait de justes inquiétudes. Ahmed ne put d'abord empêcher ces derniers d'entrer à Delhy, mais il les écrasa à Panipot, en 1761, se rejeta ensuite sur les Seykes, qui avaient mis à profit son absence pour s'emparer d'une partie du Lahore, et tira une vengeance éclatante de leurs agressions. Peu de temps après, le Cachemire tomba en son pouvoir. Il eut pour successeur son fils Timour-Schah. Ce fut Ahmed qui termina la ville de Candahar, commencée par Nadir.

AHONQUE s. f. (a-on-ke). Nom de l'oie sauvage chez les Hurons.

AHONTANT part. prés. du v. Ahonter.

AHONTÉ, ÉE part. pass. du v. Ahonter.

AHONTER v. a. ou tr. (a-on-té — rad. *honte*). Rendre quelqu'un honteux : *Je ne crains pas que l'on m'*AHONTE *en m'opposant à moi-même le peu que je vaux.* (L. Veuillot.)

AHORE adj. (a-o-re — du gr. *a* priv.; *ôra*, heure). Antiq. Se disait des enfants morts, dont on n'admettait les ombres aux enfers que lorsque le temps qu'ils auraient dû vivre était accompli.

AHOUA ou **AHOUAI** s. m. (a-ou-a, è — nom indien). Bot. Genre d'apocynées, ou peut-être simple section du genre cerbera. L'ahoua croît au Brésil. Ses fruits ont des couleurs vives et une saveur agréable. Les noyaux servent aux Américains à faire des colliers. Les amandes sont amères et passent même pour vénéneuses. En Europe, cet arbre est cultivé dans les serres chaudes.

AHRIMAN ou **AHRIMANE** s. m. (a-ri-mann). Principe du mal et des ténèbres chez les anciens Perses. Dans la religion de Zoroastre, Ahriman est l'ennemi d'Ormuzd, principe du bien et de la lumière; c'est de leur lutte continuelle que résulte l'alternative de bien et de mal que présente le spectacle de l'univers. Le jour est le règne d'Ormuzd, et la nuit celui d'Ahriman. Tous les deux sont les produits du temps increé. Chacun d'eux a son armée qui le seconde, l'une dans le mal, l'autre dans le bien, et opprime ou protége les habitants de la terre. Ormuzd est le chef des *Amschaspands* ou génies bienfaisants, et Ahriman celui des *Dews* ou génies malfaisants. Du reste, le mal, ou Ahriman, est entièrement subordonné au bien; il ne peut contre-balancer l'œuvre d'Ormuzd qu'en imitant en sens inverse ses créations, et même, à la fin du monde, il doit être purifié avec ses satellites et les âmes des méchants. Alors renaîtra un nouvel univers, pur, parfait, immortel. — On comprend que les Orientaux aient symbolisé le bien dans la lumière du soleil, qui donne à la nature la beauté et la fécondité, et le mal dans l'absence de cette lumière vivifiante. Le mythe d'Ahriman et d'Ormuzd représente la solution dualiste donnée par Zoroastre au problème du mal. L'Ahriman des anciens et le Satan des chrétiens ont un tel air de famille, que pour un certain nombre de critiques, Satan n'est autre qu'Ahriman transporté dans un milieu monothéiste et modifié par ce milieu. Entre les deux conceptions théologiques, il y a cette différence que Satan est une création déchue, tandis qu'Ahriman possède une existence indépendante et fatale.

AHRIMANIEN, ENNE adj. (a-ri-ma-ni-ain, è-ne — rad. *Ahriman*). De la nature d'Ahriman : *L'un et l'autre sont des êtres* AHRIMANIENS *et typhoniques, malfaisants et impurs.* (Val. Parisot.) *Si ce personnage mythique était de plus ancienne date, on pourrait y voir un emblème de l'être mortel, de l'esclave, du faible, délaissé par le génie* AHRIMANIEN, *qu'il a servi pendant la première partie de sa vie.* (Val. Parisot.)

AHRIMANIQUE adj. (a-ri-ma-ni-ke — rad. *Ahriman*). D'Ahriman, qui appartient à Ahriman : *Emblèmes* AHRIMANIQUES.

AHU s. m. (a-u). Chevreuil de Tartarie.

AHUN, ch.-lieu de cant. (Creuse), arrond. de Guéret; pop. aggl. 980 hab. — pop. tot. 2,285 hab. Riches mines de houille. Ahun est bâti dans une position charmante, sur une montagne au pied de laquelle coule la Creuse. Les restes d'un grand nombre de monuments druidiques attestent que cette petite ville existait avant l'ère chrétienne.

AHURI, IE part. pass. du v. Ahurir. Qui est troublé, étourdi, stupéfait : *Le pauvre homme en est resté tout* AHURI. (Le Sage.) *On sort de là* AHURI, *mais émerveillé.* (Ad. Meyer.) *Elle l'écoutait, tout* AHURIE *des choses étranges qu'elle venait d'entendre.* (Casim. Blanc.) ‖ Qui indique l'ahurissement, le trouble : *Il avait l'air tout* AHURI. (E. Sue.) *Je parvins à boire beaucoup de bière et à me donner l'air à peu près* AHURI. (P. Féval.) *Ses longs cheveux noirs, qui tombaient en boucles sur ses épaules, complétaient la physionomie gracieusement* AHURIE *d'un jeune paysan breton.* (E. About.)

— Substantiv. Celui, celle qui est ahurie : *Il a l'air d'un* AHURI. *Quelle* AHURIE!

AHURIR v. a. ou tr. (a-u-rir — selon l'opinion la plus probable, de l'adj. celtique *hur*, stupéfait). Etonner quelqu'un, le troubler, l'étourdir : *Vous* AHURISSEZ *cet enfant à force de le gronder. Je vous assure que vous finirez par me compromettre ici : tout vous* AHURIT, *tout vous rend stupéfait.* (Th. Leclercq.)

AHURISSANT (a-u-ri-san) part. prés. du v. Ahurir.

AHURISSEMENT s. m. (a-u-ri-se-man — rad. *ahurir*). Etat d'une personne ahurie, qui ne sait où donner de la tête; étonnement, stupéfaction : *Mais enfin, pourquoi, après m'avoir pris Marchiali, me le ramenez-vous? s'écria le malheureux gouverneur dans un paroxysme de douleur et d'*AHURISSEMENT. (Alex. Dum.)

AHUSAL s. m. (a-u-zall). Nom du soufre d'arsenic dans le style hermétique.

AI, nouvelle orthographe de la diphthongue *oi*, qui s'est substituée à l'ancienne, par suite du changement de prononciation. Le nom de peuple *françois* se prononçait et s'écrivait comme le nom propre *François*; qu'il *paroisse* se confondait avec la *paroisse*. On prétend que cette prononciation a changé lors de l'arrivée de Catherine de Médicis. Le son *oi* n'existant pas en italien, la reine et les nombreux Italiens qui l'accompagnaient prononcèrent ces mots à l'italienne : *francèse*, qu'il *parèsse*. Cette prononciation, adoptée bientôt par les courtisans, ne tarda pas à devenir générale, bien que l'orthographe restât la même. Il paraît que Racine est le premier qui, faisant concorder l'orthographe avec la prononciation, se soit écarté de l'orthographe ancienne, en remplaçant *oi* par *ai* dans sa préface de la *Thébaïde*. Voltaire n'est donc pas, comme on le croit généralement, le réformateur de cette orthographe; mais il en est le vulgarisateur, et, à ce titre, il a mérité l'honneur d'y attacher son nom; on dit encore aujourd'hui *l'orthographe de Voltaire*. Cependant elle n'a été définitivement adoptée par l'Académie que dans son édition de 1835.

AÏ ou **AY**, ch.-lieu de cant. (Marne), arrond. de Reims, renommé pour ses vins de Champagne mousseux; pop. aggl. 3,304 hab. — pop. tot. 3,418 hab. Cette petite ville est située au pied d'un riche coteau planté de vignes, au bord d'une prairie qui s'étend sur la rive droite de la Marne. Le territoire vignoble d'Aï comprend près de 2,000 hectares, qui produisent annuellement en moyenne 20,000 pièces de vin.

AÏ s. m. (a-i). Vin de Champagne mousseux du territoire d'Aï : *Le ferme lien de la société française cultivée, c'est le vieux bordeaux, le bordeaux exquis, et l'*AÏ *plein de charme, cause de douces rêveries, de vives effusions.* (De Cussy.) *Le pétillant* AÏ *fait éclater à la ronde les propos joyeux, les bons mots et les traits délicats.* (Grimod.)

— On dit aussi *vin d'Aï* : *Ce* VIN D'AÏ *me semble délicieux, chaud, parfumé.* (L. Gozlan.)

Chloris, Eglé, me versent de leur main
D'un *vin d'Aï* dont la mousse pressée,
De la bouteille avec force élancée,
Comme un éclair fait voler le bouchon.
VOLTAIRE.

AÏ s. m. (a-ï). Mamm. Genre de mammifères appartenant à l'ordre des édentés et à la famille des tardigrades. Son pelage, d'un gris varié de brun, est quelquefois marqué d'une tache noire sur le dos. L'extrême lenteur de ses mouvements a fait donner à cet animal le nom de *paresseux*. On assure qu'il met une journée entière à monter sur un arbre, dont il ronge l'écorce jusqu'à la dernière branche. Les aï sont les seuls mammifères qui aient plus de sept vertèbres cervicales. On leur en trouve tantôt huit, tantôt neuf, selon les espèces.

— Chirurg. Gonflement des coulisses fibro-synoviales des tendons, accompagné d'une crépitation particulière et survenant à la suite d'une violence ou d'un effort. M. Velpeau a conservé dans le langage de la chirurgie ce nom vulgaire d'*aï*, par lequel les paysans de la Gascogne désignent cette maladie.

— Mar. Nom sous lequel les pêcheurs et les mariniers désignent un courant rétrograde au cours d'une rivière sur ses bords, et finissant par un tourbillon. C'est un endroit dangereux pour de petites embarcations.

AIANTIDE adj. (a-i-an-ti-de — du gr. *Aiax*, Ajax). Myth. Qui appartient, qui a rapport à l'un des Ajax. ‖ s. m. pl. Antiq. Membres d'une tribu d'Athènes.

AIAUT s. m. (a-i-o). Bot. Nom donné, dans quelques parties de la France, au narcisse des prés (*narcissus pseudo-narcissus*). Dans d'autres localités, on désigne sous ce nom le bulbocode printanier. V. BULBOCODE.

AÏCHA (a-i-ka), fille d'Abou-Bekr et seconde femme de Mahomet, qui la chérissait tendrement et s'en faisait accompagner dans ses expéditions. Ennemie implacable d'Ali, elle contribua à l'éloigner longtemps du califat, puis se révolta contre lui lorsqu'il fut parvenu au souverain pouvoir, et s'avança à la tête d'une armée pour le combattre. Elle fut vaincue et tomba au pouvoir d'Ali, qui la respecta et la fit reconduire à la Mecque, où elle mourut en 678. Sa mémoire est restée chère aux musulmans, qui l'ont décorée du titre de prophétesse, et l'ont mise au rang des quatre femmes incomparables qui ont paru sur la terre.

AICHANT (è-chan) part. prés. du v. Aicher.

AICHE s. m. (è-che — du lat. *esca*, nourriture, appât). Pêch. Petit ver qui sert d'amorce pour la pêche à la ligne. On l'appelle mieux ACHÉE.

AICHÉ, ÉE part. pass. du v. Aicher. Garni d'aiches : *Hameçon* AICHÉ.

AICHER v. a. ou tr. (è-ché — rad. *aiche*). Pêch. Mettre un aiche à l'hameçon pour lui servir d'amorce.

— Par ext. Amorcer une ligne avec une matière quelconque.

S'aicher, v. pr. Etre aiché : *Les lignes* S'AICHENT *avec des appâts de diverse nature.*

AICHMOPHORE s. m. (èk-mo-fo-re — du gr. *aichmê*, trait, lance; *phoros*, qui porte). Hist. anc. Nom que les Grecs donnaient aux gardes des rois de Perse, parce qu'ils étaient armés d'une lance.

AIDABLE adj. (ê-da-ble — rad. *aide*). Qui peut être aidé; qui peut aider : *Il n'y a d'*AIDABLES *que ceux qui commencent par s'aider eux-mêmes. Que la fortune vous soit* AIDABLE. ‖ Ce mot, fréquemment employé dans notre vieux langage, est aujourd'hui inusité.

AIDANCE s. f. (ê-dan-se — rad. *aide*). Aide, secours. ‖ Vieux mot qu'on a essayé de rajeunir.

AIDANT (ê-dant) part. prés. du v. Aider : *Ils se sont appauvris en* AIDANT *les pauvres.* (Boss.)

— *Dieu aidant*, loc. prov. qui signif. Avec l'aide, la protection de Dieu : *J'ai fait élever un théâtre sur lequel,* DIEU AIDANT, *je ferai représenter par mes disciples une pièce que j'ai composée.* (Le Sage.) *Voyons où il va, pour en instruire mon autre maître, le père Barnabé; car c'est encore mon devoir, et,* DIEU AIDANT, *je veux le remplir.* (Scribe.) ‖ S'empl. dans plusieurs autres phrases analogues : *Le comte avait extorqué, la* DUCHESSE AIDANT, *plusieurs sommes à des banquiers.* (Balz.) *Il réalisa, la* BOURGEOISIE AIDANT, *une foule d'améliorations.* (Balz.) *Malgré ces incapacités visibles, en trente-six ans, il avait, la* RÉVOLUTION AIDANT, *gagné trente mille livres de rente en prairies, terres labourables et bois.* (Balz.) *C'est devant vous que je voulais lui donner cette rude leçon, qui, ma* FERMETÉ AIDANT, *lui profitera doublement.* (E. Sue.)

AIDANT, E adj. (ê-dan, an-te — rad. *aider*). Qui aime à aider, à secourir : *Cette personne est* AIDANTE. Peu usité. ‖ Se dit aussi des choses : *Toutes choses sont aidées et* AIDANTES.

— S'empl. substantiv. dans cette phrase proverbiale : *Malgré lui et ses* AIDANTS, Malgré lui et tous ceux qui prennent parti pour lui. On a dit depuis, par corruption : *Malgré lui et ses dents*, expression qui se prend dans un sens différent.

Plusieurs lexicographes, et en dernier lieu M. Littré, prétendent qu'une telle aphérèse sort des règles générales qui président à ces sortes d'altérations. Nous ne partageons pas

cette opinion. Les dents, armes naturelles de l'homme et des animaux, sont prises figurément dans beaucoup de locutions, pour exprimer les moyens d'attaque ou de défense que l'on peut mettre en avant. On dit *Montrer les dents*, *Avoir une dent contre quelqu'un*, *Déchirer à belles dents*, etc. *Malgré lui et ses aidants* exprime évidemment la même idée, et nous ne voyons pas, comme l'abbé Morellet, que la substitution de *dents* à *aidants* ait rien de *ridicule*. Si nous passons de l'idée à la forme matérielle, est-il inadmissible que *malgré lui et ses* AIDANTS soit devenu d'abord *malgré lui et ses* DANTS, et enfin *malgré lui et ses* DENTS? Notre langue offre une foule d'exemples de pareilles substitutions. C'est ainsi que la rue aux *oës* pour *oies*, à Paris, est devenue la rue aux *Ours*; que le haricot *faséole* est devenu le haricot *flageolet*; que de *gréant* cœur (qui fait de bon *gré*) est devenu de *grand* cœur, etc.

AIDE s. f. (ê-de — du lat. *adjuvare*, secourir. On a dit d'abord *adjude*, puis, par contract., *aïude*, et enfin *aide*). Secours, assistance, protection : *Ce bon droit a besoin d'*AIDE *auprès des grands seigneurs.* (Volt.) *Quels que soient le mérite et le talent de la femme, il lui est difficile de réussir sans* AIDE. (Mme Romieu.) *Qui pourrait se passer entièrement de l'*AIDE *et du secours d'autrui? Nous en avons besoin dans l'enfance, nous en avons besoin dans la maladie, nous en avons besoin en tout et toujours.* (Lamenn.)

Mes amis, c'est ici que j'implore votre *aide*.
MOLIÈRE.

Pompée a besoin d'*aide*, il vient chercher la vôtre.
CORNEILLE.

Il nageait quelque peu, mais il fallait de l'*aide*.
LA FONTAINE.

Reposez-vous : usez du peu que nous avons;
L'*aide* des dieux a fait que nous le conservons.
LA FONTAINE.

‖ La personne, la chose même dont on reçoit du secours, de l'assistance : *Après Dieu, vous êtes toute mon* AIDE *dans cette affaire. Il n'a point eu en cela d'autre* AIDE *que les mémoires qu'on lui a communiqués.* (Acad.) *Ce mendiant, qu'ils avaient secouru dans leur prospérité, devint dans le malheur toute leur* AIDE. (Le Sage.) *Le mulâtre n'avait pas oublié qu'il avait trouvé dans le prêtre de cette église une* AIDE *touchante, inattendue.* (Rog. de Beauv.)

— Par ext. : *Vous verrez comment une syllabe, un mot, et je ne sais quelle* AIDE *légère donnée à la phrase, feront jaillir sous vos yeux des beautés du premier ordre.* (J. de Maistre.) ‖ Eglise ou chapelle servant de succursale, quand l'église paroissiale était trop éloignée ou trop petite : *Sainte-Marguerite, dans le faubourg Saint-Antoine, était une* AIDE *de la paroisse Saint-Paul.* (Acad.) On dit auj. SUCCURSALE.

— *Venir en aide à quelqu'un*, Le secourir, l'assister : *Quand il sera en mon pouvoir de lui* VENIR EN AIDE, *je le ferai de grand cœur.* (L.-J. Larcher.) ‖ *Dieu vous soit en aide!* locution dont on se sert quand quelqu'un éternue : *Toute ma conversation se passe à dire grand merci à ceux qui me disent :* DIEU VOUS SOIT EN AIDE! (J.-L. Balz). ‖ Se dit aussi pour souhaiter à quelqu'un l'aide de Dieu. ‖ On l'emploie également en parlant à un pauvre à qui l'on refuse l'aumône. Dans ces deux cas, on dit de préférence *Dieu vous assiste!* ‖ *Avec l'aide de*, loc. prép. Avec le secours de, au moyen de : AVEC L'AIDE DE *Dieu.* AVEC L'AIDE DES *honnêtes gens. Il était monté sur le trône* AVEC L'AIDE DU *czar.* (Volt.) ‖ *A l'aide de*, loc. prép. qui s'emploie dans le même sens en parlant des personnes et des choses : *Il n'obtint l'emploi qu'*À L'AIDE D'*un puissant protecteur. Il y monta* À L'AIDE D'*une échelle de cordes. Froissard, comme historien, fit,* À L'AIDE DE *Dieu, des vers plus que passables pour son temps.* (La Serre.) *Il ne pouvait se rendre en Espagne qu'*À L'AIDE DES *flottes d'Angleterre et de Hollande.* (Volt.) *Les idées ne naissent qu'*À L'AIDE DES *mots.* (Lamenn.) *On cède à la folie par faiblesse, on ne revient à la raison qu'*À L'AIDE D'*un effort.* (B. Const.)

A l'aide de cette machine,
De ce lieu-ci je sortirai. LA FONTAINE.

Que tu sais bien, Racine, *à l'aide* d'un acteur,
Emouvoir, étonner, ravir le spectateur!
BOILEAU.

Le nid qu'avec tant d'art, architecte fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.
L. RACINE.

‖ *A l'aide!* loc. interj. Au secours : *Miséricorde!* À L'AIDE! (Mol.)

Soudain j'entends crier : *A l'aide!* je suis mort!
REGNARD.

A l'aide! à moi! criait ce bon aveugle. ROY.

— Prov. *Un peu d'aide fait grand bien.* Un petit secours est souvent d'une grande utilité. ‖ *Bon droit a besoin d'aide.* Il ne faut pas se fier sur la justice de sa cause, et il est nécessaire, pour en assurer le succès, de solliciter et de faire agir des amis et des protecteurs, quoique, comme l'a remarqué finement La Bruyère, il ne soit pas impossible de gagner une cause juste. Ce proverbe est très-ancien dans notre langue.

— Archit. Petite pièce adjointe à une plus grande, à laquelle elle est destinée à servir de décharge ou de dégagement. ‖ *L'aide d'une église*, La sacristie. Peu usité.

— Hortic. Sarment qui soutient un cep de vigne.

Aides, s. f. pl. Anc. adm. Subsides que les vassaux, soit gentilshommes, soit roturiers, étaient obligés de payer à leurs seigneurs en certaines occasions particulières. ‖ Sous l'ancienne monarchie, impôt qui portait particulièrement sur les boissons, le tabac, etc., pour *aider* le roi à subvenir aux charges de l'Etat : *Il me fit entendre qu'il cachait son vin à cause des* AIDES. (J.-J. Rouss.)

— *Cour des aides*, Cour souveraine qui surveillait l'emploi des impôts nommés *aides*, et prononçait en dernier ressort sur toutes les questions se rattachant tant aux aides qu'aux tailles, gabelles, etc. : *Le président Amelot fut désavoué publiquement par la* COUR DES AIDES. (Retz.) ‖ *Aller à la cour des aides*, Se dit plaisamment et par jeu de mots, en parlant d'une personne qui se fait aider en quelque ouvrage, de quelqu'un qui va aux emprunts chez ses amis, et d'une femme galante qui ne se contente pas de son mari : *Il court risque de n'avoir jamais d'enfants, à moins que la cour des* AIDES *ne s'en mêle.* (Hauteroche.)

— Manég. S'entend de tous les moyens par lesquels un cavalier agit sur son cheval pour l'exciter, le diriger, l'arrêter, lui indiquer et lui faire exécuter tous les mouvements qu'il en exige. Les principales aides sont celles des mains, appelées *aides supérieures*, et celles des jambes, appelées *aides inférieures*. Les premières agissent par l'intermédiaire des rênes; les secondes, par les cuisses, les jarrets, l'éperon et l'étrier. Le recours à la voix, la cravache, etc., sont des *aides supplémentaires* ou *accessoires*. On dit d'un cavalier et d'un cheval qu'ils ont les *aides fines*; le premier, quand il les emploie avec méthode et précision; le second, lorsqu'il obéit aux plus légères impressions des aides.

— **Encycl.** *Aides perçues par les seigneurs.* Les aides, libres et volontaires dans l'origine, quoique imposées bientôt par la force, conservèrent le nom d'*aides gracieuses*, de *droit de complaisance*. Les principales étaient l'*aide-chevel* et l'*aide de relief*. L'aide chevel comprenait trois sortes d'aides : l'aide de *mariage*, l'aide de *chevalerie* et l'aide de *rançon*. L'aide de mariage se payait quand le seigneur mariait sa fille; l'aide de chevalerie quand il voulait armer chevalier son fils aîné; et l'aide de rançon quand il était prisonnier de guerre. L'aide de relief était due par les vassaux à la mort de leur seigneur, et destinée à aider ses héritiers à relever le fief héréditaire. On appelait *aides raisonnables* celles que les vassaux étaient obligés de fournir aux seigneurs dans quelques nécessités imprévues, et pour lesquelles on les taxait proportionnellement à leurs moyens. On y comprenait en particulier celles qu'on nommait *aides de l'host* et *chevauchée*, dont le vassal était tenu envers son seigneur, lorsque, par un motif quelconque, il se trouvait dispensé en personne du service militaire.

— *Aides perçues par les évêques.* Les évêques percevaient aussi des aides; c'était lors de leur sacre, lorsqu'ils étaient appelés au Vatican, lorsqu'ils partaient pour un concile, etc. Ces aides s'appelaient *coutumes épiscopales*, ou *synodales*, ou *denier de Pâques*.

— *Aides perçues par les rois de France.* Dans l'origine, le mot *aides* s'appliquait à toute espèce d'impôt; les tailles et les gabelles étaient comprises, comme tout le reste, sous cette dénomination générale. Sous Louis XIV, on commença à restreindre la signification du mot *aides* et à poser nettement la distinction entre l'impôt direct et l'impôt indirect. Les principaux droits désignés sous le nom d'*aides* étaient les divers droits perçus sur les boissons, vins, eaux-de-vie, bières, cidres, poirés, etc. Les droits d'aides, comme les autres impôts, n'étaient point levés par des agents directs de l'Etat. On réunissait ces droits en entreprises ou fermes générales, qu'on cédait à forfait, moyennant un prix déterminé, à des compagnies particulières qui se chargeaient de la perception d'après des tarifs convenus. Les *aides* proprement dites ne constituèrent un impôt général et permanent qu'à partir de l'année 1360. « C'était, dit l'Encyclopédie méthodique du XVIIIe siècle, dans son origine marquée par la malheureuse journée de Poitiers, une taxe d'un sol par livre de la valeur de toutes marchandises et denrées vendues soit en gros, soit en détail, d'un cinquième de la valeur du sel, et du treizième sur le vin et les autres boissons. » Vivement attaqué dès la fin du XVIIe siècle par Boisguilbert, et au XVIIIe siècle par les économistes, l'impôt des aides, dont la réforme avait été vainement proposée par Colbert, par de Boulainvilliers en 1716, par le fermier général Dupin en 1746, et par Necker, pendant la durée de son premier ministère, fut supprimé par la Révolution en 1790. Il a été rétabli dès le début de l'Empire sous le nom de *droits réunis*, et il subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *contributions indirectes*. Ajoutons qu'il ne mérite guère plus d'éloges aujourd'hui qu'autrefois.

— *Aides* (*Cour des*), Ancienne cour instituée en 1355, et érigée en cour souveraine en 1426, pour juger en dernier ressort les procès tant civils que criminels en matière d'impôts. Non-seulement elle connaissait de toutes les causes relatives aux aides proprement dites, mais les gabelles, tailles, droits d'octroi, de marque sur les matières d'or et d'argent, etc., étaient de sa compétence. Elle statuait sur les privilèges et exemptions dont les nobles et les ecclésiastiques devaient jouir relativement aux divers impôts, et par là sur la réalité et la valeur des titres qui conféraient ces exemptions. Elle connaissait en outre, en première instance et en dernier ressort, de tous les contrats et actes passés entre les fermiers, traitants et munitionnaires, relativement à leurs fermes, traités, munitions, transports et associations. Enfin elle recevait les appels des sentences des tribunaux d'ordre inférieur qui avaient droit de prononcer en matière de finance. Composée primitivement des officiers chargés de surveiller la perception des impôts et appelés *généraux des aides*, la cour des aides ne fut constituée avec ses attributions exclusivement judiciaires que sous Charles VII. Dans l'origine, il n'existait qu'une seule cour des aides, celle de Paris, et son ressort s'étendait à tout le royaume. Plus tard, d'autres cours des aides furent créées à Rouen, Nantes, Bordeaux, Montauban, Montpellier, Clermont, Grenoble, Aix, etc. La plupart furent réunies à des parlements ou à des chambres des comptes. En 1789 il n'en restait plus que trois, celles de Bordeaux, Clermont et Montauban, qui eussent conservé une existence distincte. Les cours des aides, ainsi que toutes les autres institutions judiciaires de l'ancienne monarchie, furent supprimées par la loi du 7-11 septembre 1790.

— **Syn. Aide, appui, assistance, secours.** *Aide* implique une idée d'action; *assistance*, une idée de générosité; *secours*, une idée d'assistance immédiate et opportune; *appui*, le soutien de la faiblesse physique et morale. Une *aide* nous sert dans les travaux; un *secours*, contre les dangers; une *assistance*, dans les circonstances intimes; un *appui*, dans tous les temps. Le besoin d'un *appui* n'indique que la faiblesse; le besoin d'une *aide* y joint l'idée de l'action; le besoin d'un *secours* emporte celle de la crainte; le besoin d'une *assistance* se distingue de ce dernier en ce qu'il est plus particulier.

AIDE s. (ê-de — même étym. que ci-dessus). Celui, celle qui seconde quelqu'un dans un travail, une opération : *Prendre un* AIDE. *Il vous faudrait plusieurs* AIDES. *Le maître de poste avait déjà disparu dans le jardin, avec l'intention de surveiller son oncle, et de se faire admettre dans la maison comme un* AIDE. (Balz.) *Commandant, c'est le commis du munitionnaire et son* AIDE. (E. Sue.) *Alors les valets de chambre, assistés de leurs* AIDES, *se mirent en devoir d'habiller le nabab.* (E. Sue.) ‖ Nom donné dans les hôpitaux aux élèves qui aident les médecins, les chirurgiens : *On voit aussi courir les matelots servants, ou les* AIDES *du docteur.* (E. Sue.) *Le docteur, les manches retroussées, gourmandait ses* AIDES, *qui ne se dépêchaient pas assez.* (E. Sue.) *Le bras et l'avant-bras tombèrent, et un* AIDE *alla vite porter le tout sous la grande toile.* (E. Sue.)

— *Aide* s'applique généralem. à toutes les personnes qui en secondent une autre dans une fonction, un travail, et le mot complémentaire en détermine suffisamment le sens particulier : *Aide-médecin*, *aide-anatomiste*, *aide-sage-femme*, *aide-pharmacien*, *aide-mécanicien*, *aide-jardinier*, *aide-lingère*, etc., etc., c'est-à-dire personne chargée d'aider, de seconder un médecin, un anatomiste, une sage-femme, un pharmacien, un mécanicien, un jardinier, une lingère, etc., etc.

— *Aide des cérémonies*, Officier qui, à la cour, seconde le grand maître des cérémonies dans ses fonctions, et le remplace en cas d'absence.

— *Aide de cuisine*, Celui qui sert sous un chef de cuisine : *Je vous dirai de plus que nous aurons un cuisinier, un* AIDE DE CUISINE *et un marmiton qui seront aux gages de ce seigneur.* (Le Sage.) Il y a aussi des AIDES D'OFFICE.

— *Aides du bourreau*, ou *de l'exécuteur*, Adjoints, valets qui assistent le bourreau dans ses tristes fonctions : *Deux hommes, assis sur la planche à bascule où l'on couche le condamné, déjeunaient et mangeaient du pain et des saucisses; ces deux hommes, c'étaient les* AIDES DU BOURREAU. (Alex. Dum.) *Pendant ce temps-là, d'autres* AIDES DE L'EXÉCUTEUR *achevaient de s'assurer du jeu de l'instrument.* (Ch. Nod.) *Un* AIDE-BOURREAU *demande à être promu à la dignité de bourreau en titre, en réjouissance de la naissance d'un prince.* (De La Ville.) ‖ On disait autrefois VALETS DU BOURREAU.

— *Aide de camp*, Officier d'état-major attaché à la personne d'un chef militaire pour le seconder dans tous les détails du service : *Il se défit du régiment pour s'attacher plus particulièrement à la personne du roi, qu'il suivait toujours dans ses campagnes en qualité de son* AIDE DE CAMP. (St-Sim.) ‖ *L'aide de camp* porte les ordres écrits ou verbaux de son chef, le suit partout et ne le quitte que pour remplir des missions; il est homme d'épée, de cheval et de plume; il fait des reconnaissances, des visites, des tournées; on le charge de tous les détails relatifs aux individus, à la discipline et aux opérations de la guerre. Le nombre et le grade des aides de camp varient en raison de l'élévation du grade ou de l'emploi des généraux. Tous les aides de camp de l'armée sortent du corps d'état-major, corps dont la création ne remonte qu'à l'année 1818. ‖ Fam. et par compar. Personne placée sous les ordres d'une autre : *L'*AIDE DE CAMP *de Calvin et de Théodore de Bèze contrastait admirablement avec le fils du pelletier.* (Balz.) *Mon fils ne portera ni l'épée ni l'épaulette, il portera comme moi la demi-aune, et sera* AIDE DE CAMP *de monsieur son père.* (Scribe.) *Mais, à la vue de l'aubergiste et de ses* AIDES DE CAMP *en veste blanche qui accouraient à la rencontre de la voyageuse, il s'arrêta par curiosité.* (G. Sand.)

— *Aide-major*, Chirurgien militaire placé sous les ordres du chirurgien-major, dans un régiment ou dans un hôpital : *Il faut des* AIDES-MAJORS *qui soient intelligents et actifs.* (Volt.) On dit aussi AIDE-CHIRURGIEN. Pl. des AIDES-MAJORS des AIDES-CHIRURGIENS. ‖ Autrefois, Officier de détail, choisi parmi les lieutenants avec commission de capitaine, et placé sous la direction immédiate du major. Supprimé à la Révolution et remplacé depuis par l'*adjudant-major*. ‖ *Aide-major de corps*. Se disait des aides-majors servant dans les régiments, par opposition aux aides-majors de place. ‖ *Aide-major de place*, Officier placé sous les ordres du major de place. On le nomme aujourd'hui ADJUDANT DE PLACE. ‖ *Aide-major général*, Officier supérieur d'infanterie, faisant partie de l'état-major de l'armée, et exerçant les fonctions de major général auprès des détachements. Grade supprimé en 1788. ‖ Officier général employé directement sous les ordres du major général. ‖ *Aide-maréchal général des logis*, Officier supérieur de cavalerie, ayant les mêmes fonctions que l'aide-major général dans l'infanterie. Grade supprimé en 1788.

— Administr. *Aide-commissaire*, Employé occupé sous les ordres du commissaire : Il y a des *aides-commissaires de la marine* et des *aides-commissaires des guerres*.

— Mar. On appelle *aides* deux matelots appariés pour s'aider réciproquement. Il y a aussi des *aides-canonniers*, des *aides-timoniers*, des *aides-voiliers*, des *aides-charpentiers*, etc., c'est-à-dire des canonniers, des timoniers, etc., placés sous la direction du maître et du second maître des canonniers, des timoniers, etc. ‖ *Aide-maître de pont* ou *chableur*, Marinier qui seconde le maître du pont dans les passages difficiles et dangereux. ‖ *Aide-gondolier*, Celui qui aide le gondolier dans son travail : *Mon père me montra seulement le maniement de la rame à deux mains, le voguer de la barquette, et il m'envoya gagner ma vie à Venise en qualité d'*AIDE-GONDOLIER. (G. Sand.) ‖ *Aide de plongeur*, dans la pêche aux perles, Pêcheur qui se tient dans une barque, prêt à retirer le plongeur au premier signal que celui-ci donne au moyen d'une corde, à laquelle il est attaché d'un bout et qui, de l'autre bout, est amarrée sur le bord de la barque.

— Constr. *Aide-maçon*, Manœuvre qui sert et aide le maçon, gâche le plâtre, apporte les matériaux, etc. : *Un* AIDE-MAÇON, *des* AIDES-MAÇONS. On disait autrefois AIDE À MAÇON :

L'argent d'un cordon bleu n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un *aide à maçon*.
REGNARD.

— Techn. *Aide-boute-avant*, Dans les salines, ouvrier qui aide celui dont la fonction est de remplir la mesure de sel avec les pelles, et de frapper ou de faire frapper un nombre de coups uniformes, afin de conserver le poids et l'égalité dans les mesurages.

— *Aide-mémoire*, Ouvrage abrégé, propre à fixer facilement les faits dans la mémoire de celui qui ne les sait pas, et à les rappeler à celui qui les sait : *Le* Million de faits *est un* AIDE-MÉMOIRE *universel.* ‖ Pl. des AIDE-MÉMOIRE.

— *Aide-nourrice*, Appareil destiné à amuser les enfants en bas âge, tout en développant leurs forces. On le nomme aussi SAUTOIR. ‖ Pl. des AIDE-NOURRICE.

— *Sous-aide*, Nom donné à celui qui est placé sous les ordres de l'aide dans l'exercice des mêmes fonctions. ‖ Pl. des SOUS-AIDES.

— *Aide-moi*, Nom que l'on donnait autrefois au fer dans lequel entre le timon d'une voiture.

AIDÉ, ÉE part. pass. du v. Aider. A qui on prête assistance : *La nature veut être* AIDÉE. (Boss.) *Ceux-là ne sont pas dignes d'être* AIDÉS *qui n'ont pas le courage de s'aider.* (Corbon.)

— Gramm. Pour l'emploi de ce partic. avec la préposit. *de* ou la préposit. *par*. V. PAR.

AIDEAU s. m. (ê-do — rad. *aide*). Techn. Morceau de bois passé dans les barres d'une charrette, pour soutenir les charges trop pesantes. ‖ Outil de charpentier.

AIDER v. a. ou tr. (ê-dé — du lat. *adjutare*, fréquentat. de *adjuvare*, secourir. V. AIDE.) Porter secours, prêter assistance : AIDER *les pauvres. C'est le faible des amis du monde de nous vouloir* AIDER *selon leur humeur, et non pas selon nos besoins.* (Boss.) *Jamais je n'ai vu celui qui* AIDE *ses frères manquer de pain.* (Lamenn.)

Plusieurs ont raconté, dans nos forêts lointaines,
Qu'ici le riche *aidait* le pauvre dans ses peines.
Eh bien, moi je suis pauvre, et je vous tends la main.
A. GUIRAUD.

‖ Se joindre à quelqu'un pour lui faciliter l'accomplissement d'une tâche, d'un travail, etc. : *Je t'*AIDERAI, *pourvu que tu me fasses payer de mes peines un peu grassement.* (Regnard.) *Les soldats* AIDENT *les prisonniers, et les prisonniers* AIDENT *les soldats.* (Gaillard.)

Serait-ce quelque chose où je vous puisse *aider?*
MOLIÈRE.

Ces blés sont mûrs, dit-il; allez chez nos amis
Les prier que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne *aider* demain dès la pointe du jour.
LA FONTAINE.

‖ Favoriser, concourir au succès, soutenir : *Les machines à vapeur* AIDENT *les relations commerciales. Une méthode simple et rationnelle* AIDE *le progrès des sciences. Le télescope a beaucoup* AIDÉ *les astronomes dans les découvertes qu'ils ont faites.* (Acad.) *Toutes les harmonies de la nature semblaient* AIDER *son génie.* (Pluche.) *On dit que Richelieu, sous Louis XIII,* AIDA *la révolution d'Angleterre.* (Napol. Ier.) *Les vers furent inventés pour* AIDER *la mémoire.* (H. Beyle.) *Elle s'avançait, soutenue par deux novices qui* AIDAIENT *ses pas chancelants.* (Balz.) *L'enfant* AIDAIT *ses goûts de naturaliste en lui rapportant des pièces rares.* (Rog. de Beauv.) ‖ Se dit en parlant de Dieu, de la grâce, des biens spirituels : *Au lieu d'*AIDER *la grâce contre la tentation, vous* AIDEZ *la tentation contre la grâce même.* (Bourdal.) *La grâce* AIDE *la liberté humaine.* (Mass.)

— *Aider quelqu'un à*, Le seconder, contribuer au résultat par son assistance : *La pensée de notre bonheur passé doit nous* AIDER À *supporter le malheur avec résignation.* (Franklin.) *Mica entendit raison lorsque Michel dit qu'il allait* AIDER *son père* À *surveiller l'ordonnance matérielle de la fête.* (G. Sand.) *Le mépris de la vie* AIDE *souvent* À *la conserver.* (De Bugny.)

Mes mains vous *aideront à* ces nobles travaux.
DU BELLAY.

‖ *Aider quelqu'un de*, L'appuyer, le soutenir de : AIDER *quelqu'un* DE *sa bourse*, DE *son crédit*, DE *son autorité. Il faut* AIDER *son ami promptement* DE *son conseil, et lentement* DE *son argent.* (Sallentin.) *Il faut* AIDER *les pauvres* DE *son superflu.* (Féraud.)

— Manég. *Aider un cheval*, Lui faire marquer ses temps et ses mouvements avec facilité.

— Mar. *Aider un vaisseau dans ses mouvements*, Joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernail. ‖ *Aider une ancre*, Lui mettre des planches aux pattes, quand le fond de la mer tient mal.

— v. n. ou intr. *Aider à quelqu'un*, Partager avec lui le travail, la fatigue ; l'assister de sa personne : AIDEZ À *cet homme, qui plie sous la charge qu'il porte.* (Acad.) *Vite! vite!* AIDEZ AUX *tapissiers,* AUX *fleuristes ou* AUX *allumeurs. Faites quelque chose pour réparer le temps perdu.* (G. Sand.) *Il lui fallut aussi* AIDER À *son père, qui avait encore beaucoup de choses à faire.* (G. Sand.) ‖ *Aider à une chose*, Y contribuer, y concourir, y prendre part : AIDER AU *succès d'une affaire. Un peu de vin pur après le repas* AIDE À *la digestion.* (Trév.) AIDER AU *mal, c'est autant que le faire.* (Lamotte.) *La vertu* AIDE AU *talent.* (Rayn.) *Il faut que votre mémoire* AIDE À *la mienne.* (Fén.) *Il n'eut rien de plus pressé que d'appeler cette femme pour venir* AIDER AU *ménage.* (G. Sand.) *La louange entre amis* AIDE À *l'amitié.* (St-Marc Gir.)

— *Aider à la lettre*, Suppléer à ce qu'il y a d'incomplet, d'obscur dans le texte d'un passage. Cette façon de parler vient de ce que, dans les manuscrits, il y avait des abréviations qu'il fallait déterminer par le sens. ‖ Entrer dans l'intention de celui qui écrit ou qui parle, en expliquant ce qu'il a dit ou écrit d'une manière obscure. ‖ Signifie aussi Altérer la vérité, soit pour amuser, soit pour tromper ceux qui nous écoutent. ‖ *Aider à la nature*, Accélérer son action, la rendre plus prompte : *La nature fait naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés, mais il faut lui* AIDER À *les former.* (Boss.)

— Prov. *Dieu aide à trois sortes de personnes : aux fous, aux enfants et aux ivrognes,* La Providence semble veiller aux intérêts de ces personnes, qui sont hors d'état de se secourir elles-mêmes. ‖

A qui se lève matin
Dieu *aide* et prête la main,

Dieu se montre favorable aux gens actifs, laborieux.

S'aider, v. pr. Faire tous ses efforts, employer tous les moyens pour réussir dans une chose : *Il faut* S'AIDER *pour sortir d'une mauvaise position. Je* M'AIDE, *dans l'espérance que Dieu m'aidera, et peut-être enfin bénira-t-il mes peines.* (Bussy-Rab.)

Aidez-vous seulement, et Dieu vous *aidera.*
RÉGNIER.

— *S'aider de*, Se servir d'une personne ou d'une chose, en faire usage : S'AIDER DE *la main droite comme* DE *la main gauche.* S'AIDER DE *ce qu'on a,* DE *ce qu'on trouve. Il n'y a point de vice qui n'ait quelque ressemblance avec la vertu et qui ne* S'EN AIDE. *On fera bien de* S'AIDER *dans ce travail* DE *ce qu'on appelle le Code Henri.* (D'Aguess.) *Le goût* S'EST AIDÉ DE *la vue et* DE *l'odorat.* (Brill.-Sav.) *On peut chercher à* S'AIDER DES *autres, mais il ne faut compter que sur soi.* (Bonnin.)

— S'assister, se secourir mutuellement : *Il faut* S'AIDER *mutuellement les uns les autres.* (Acad.) *Ces deux personnes* S'AIDAIENT *l'une l'autre à comprendre et à aimer ce qui fait qu'on est juste et bon.* (G. Sand.)

. . . . . . *Aidons-nous* mutuellement :
La charge des malheurs en sera plus légère.
FLORIAN.

— **Gramm.** *Aider quelqu'un, Aider à quelqu'un.* Suivant l'Académie, ces deux emplois ne sont pas synonymes. *Aider quelqu'un*, c'est l'assister, fournir à ses besoins, le seconder, le servir : AIDER *les pauvres. Aider à quelqu'un* signif. lui prêter une assistance momentanée, pour un objet déterminé, et le plus souvent pour un travail qui demande des efforts physiques : AIDER À *quelqu'un qui plie sous un fardeau.* Cette distinction nous semble peu fondée, et elle ne figure ici que parce que l'Académie l'a elle-même consignée dans son dictionnaire. Mais, la chose une fois admise, il en résulte que le participe passé du verbe *aider* est variable ou invariable suivant qu'on le prendra dans le sens actif ou dans le sens neutre. Cette circonstance exige que l'on fasse bien attention au sens de la phrase. En parlant à plusieurs hommes, on écrira : *Il vous* A AIDÉ *à descendre*, parce qu'il s'agit d'un secours actif, d'une participation toute personnelle à l'acte qui offrait des difficultés. On écrira au contraire : *Il vous* A AIDÉS *de sa bourse, de ses conseils*, parce que le secours est moins personnel.

— **Syn. Aider, assister, secourir.** *Secourir* indique un danger; *aider*, une peine; *assister*, un besoin. On va au *secours* dans un combat; on *aide* à porter un fardeau; on *assiste* les pauvres.

— **Antonymes.** Contrarier, contrecarrer, desservir, gêner, grever, incommoder, nuire, paralyser, préjudicier.

— **Prov. littér.**

Aide-toi, le ciel *t'aidera*,

Vers de La Fontaine dans *le Charretier embourbé.* Le vers pittoresque qui sert de morale à cette charmante fable est souvent rappelé par les écrivains :

« Je viens à bout de m'échapper, j'arrive aux murailles extérieures; suspendu à une corde au-dessus des fossés, j'invoque Dieu qui connaît la justice de ma cause, je lui crie, en me laissant tomber : *Aidez-moi donc*, Seigneur, *puisque je m'aide!* Dieu ne m'entend pas, et dans ma chute, je me brise une jambe. »
BERLIOZ.

« Tandis que les gouvernements constitués échangent des dépêches, les combattants en Pologne redoublent d'énergie. *Aide-toi, le ciel t'aidera*, les bandes insurgées le sentent, et c'est sur elles-mêmes qu'elles paraissent compter. »
J.-J. WEISS.

— **Encycl.** Hist. **Aide-toi, le ciel t'aidera.** Nom d'une société politique née sous la Restauration, continuée jusqu'aux lois de septembre, et dont le but était de donner un centre aux idées libérales, d'exciter l'espérance et l'émulation, de diriger les efforts, d'agir sur le corps électoral par des correspondances et des publications, en un mot de réunir en un faisceau puissant toutes les forces de l'opposition, et de lutter par tous les moyens légaux contre les entreprises réactionnaires du pouvoir. « La plupart des fondateurs, dit Armand Marrast, appartenaient au parti doctrinaire, et ils avaient le *Globe* pour chef-lieu. » La direction de l'association fut confiée à un comité élu au scrutin, tous les trois mois, en assemblée générale; tout membre résidant ou correspondant devait verser une cotisation mensuelle. Le comité choisissait un secrétaire, qui était spécialement chargé de l'emploi des fonds et de la mise en œuvre des résolutions du comité directeur. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera* exerça une influence décisive sur *l'adresse des deux cent vingt et un :* la révolution de Juillet en sortit. Un grand nombre de nos illustrations politiques ont fait partie de cette société. Nous citerons les noms suivants : Odilon Barrot, Bastide, Béranger, Auguste Blanqui, Cabet, Carnot, Armand Carrel, Godefroy Cavaignac, Duchâtel, Dupont-White, Duvergier de Hauranne, Flocon, Garnier-Pagès, Guinard, Guizot, La Fayette père, La Fayette fils, Lanjuinais, J. Lasteyrie, Lerminier, Cauchois-Lemaire, Ch. de Rémusat, J.-B. Say, Trélat, Vitet. Ce fut M. Vitet qui proposa la devise *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dans la réunion où la formation de la société fut décidée.

AIDEUR s. m. (ê-deur — rad. *aider*). Vieux mot qui signifiait, Celui qui aide, et qui a été employé quelquefois par des écrivains modernes : *M. de V*** écoutait, résumait et ne concluait pas : c'était un grand* AIDEUR *d'affaires.* (Chateaub.)

AIDIE s. f. (é-dî — du gr. *aidios*, éternel). Bot. Genre de plantes très-peu connu, et qui n'a pas de place bien déterminée dans la classification naturelle. La seule espèce est un grand arbre originaire de la Cochinchine, et qui fournit un excellent bois de construction.

AÏE interj. (a-ïe, comme dans *paille* — v. mot qui était une contraction du mot *aide.* En effet, l'interj. *aïe* est un cri de douleur par lequel on semble appeler au secours, à l'aide). Cri de douleur : AÏE! *que je souffre!* AÏE! *vous me blessez!* ‖ Il se répète ordinairement : AÏE! AÏE! *il m'a tué.* (A. de Musset.)

Aïe! aïe! au meurtre! au secours! on m'assomme.
MOLIÈRE.

‖ Cri dont les charretiers se servent pour exciter les chevaux.

— S'empl. quelquefois substantiv. : *En une opération qu'on lui fit une fois au pied, il se piqua de constance, et de ne pas jeter un pauvre petit* AÏE. (Tallem. des Réaux.)

AÏEUL s. m. (a-ieul — du lat. *avus*, grand-père, qui a donné au bas lat. le diminutif *aviolus*, dont notre vieille langue a fait *aviol* et *aïol*, puis *avieul*). Grand-père : *Ce vieux meuble venait du bisaïeul de l'*AÏEUL *de son trisaïeul.* (Scarron.) *M. de Montausier racontait avec plaisir les services que son* AÏEUL *avait rendus à Henri IV.* (Fléch.)

L'*aïeul* rit à ce fils, dans ses bras le balance,
Et bégaye avec lui les mots de son enfance.
MOLLEVAUT.

— *Aïeul paternel*, Grand-père du côté du père. ‖ *Aïeul maternel*, Grand-père du côté de la mère.

— Par ext. Un des ancêtres, le chef d'une race : *Il n'est au pouvoir de personne d'avoir eu un* AÏEUL *qui se soit rendu célèbre il y a trois ou quatre cents ans.* (***)

J'ai pour *aïeul* le père et le maître des dieux.
RACINE.

— *Notre premier aïeul*, Adam :

Et si, durant un jour, *notre premier aïeul*,
Plus riche d'une côte, avait vécu tout seul...
BOILEAU.

— Par compar. Se dit de ceux qui ont devancé les autres dans une profession, une entreprise, une idée, etc. : *Renaudot a été l'*AÏEUL *des journalistes.* (Le Siècle.)

— Gramm. Ce mot a deux pluriels, *aïeuls* et *aïeux*. *Aïeuls* se dit lorsqu'on veut désigner particulièrement, uniquement, les deux grands-pères : *Ses deux* AÏEULS *assistaient à son mariage.* ‖ *Aïeux* sert à désigner les ancêtres en général, en remontant à quelque époque que ce soit de l'histoire d'une famille : *On oppose sans cesse leur nom à leur personne; le souvenir de leurs* AÏEUX *devient leur opprobre.* (Mass.) *Une seule vertu vaut mieux qu'un siècle d'*AÏEUX. (Le roi Stanislas.)

Mes *aïeux* sont connus et ma race est ancienne.
REGNARD.

Le mérite tient lieu des plus nobles *aïeux.*
DESTOUCHES.

On ne suit pas toujours ses *aïeux* ni son père :
Le peu de soin, le temps, tout fait qu'on dégénère.
LA FONTAINE.

. . . . Ce que je préfère aux titres les plus vieux,
C'est que l'on ne soit pas gonflé de ses *aïeux.*
LA CHAUSSÉE.

L'éclat du diadème et cent rois pour *aïeux*
Déshonorent ma flamme et blessent tous les yeux.
RACINE.

Quelque rang où jadis aient monté mes *aïeux*,
Leur gloire de si loin n'éblouit pas mes yeux.
RACINE.

Il est de ces esprits, favorisés des cieux,
Qui sont tout par eux-mêmes et rien par leurs *aïeux.*
VOLTAIRE.

Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'*aïeux* que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

— Par ext. Ceux qui ont vécu avant nous, dans notre patrie : *C'était la mode chez nos* AÏEUX. *Les Français, au bout de chaque siècle, pourraient prendre les portraits de leurs* AÏEUX *pour des portraits étrangers.* (Volt.)

Si ces Grecs, vos *aïeux*, revivaient dans votre âme.
RACINE.

— Fam. *Il est allé voir ses aïeux*, Il est mort.

— **Syn. Aïeux, ancêtres, pères.** Ces trois mots désignent ceux de notre nation qui ont existé avant nous, et de qui nous descendons sans être précisément de la même famille. Ces expressions diffèrent en ce qu'il se trouve entre elles une gradation d'ancienneté; de manière que le siècle de *nos pères* a touché au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de tous. Nous sommes descendants les uns des autres; mais si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que nous sommes les enfants de *nos pères*, les neveux de *nos aïeux*, et la postérité de *nos ancêtres*. Toutefois, quand on veut exprimer la transmission, dans une famille, d'un caractère, d'une qualité physique ou morale, d'un héritage d'objets qui sont par eux-mêmes la personnification de certaines vertus, de certaines professions, c'est plus particulièrement du mot *pères* que l'on fait usage. Ainsi l'on dira : *L'épée de mes* PÈRES. *Il avait apporté en naissant l'indomptable ténacité de ses* PÈRES.

— **Epithètes.** Anciens, antiques, premiers, nobles, illustres, célèbres, fameux, mémorables, insignes, vénérables, respectables, obscurs, vils, méprisables, francs, bons, simples, naïfs, crédules, grossiers, bruts.

— **Antonymes.** Petit-fils et petite-fille. — Descendants, neveux, postérité.

— **Prov. littér.**

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'*aïeux*,

Allusion à un vers de Voltaire. V. PAYS.

AÏEULE s. f. (a-ieu-le — rad. *aïeul*). Grand'mère : *Le seul Joas fut dérobé à la fureur de son* AÏEULE. (Boss.) *Pendant quelques moments, l'*AÏEULE *contemple le cadavre de sa petite-fille.* (E. Sue.) *Votre enfant tenait de sa mère et de son* AÏEULE. (E. Sue.)

L'*aïeule* cependant sur sa chaise se penche,
Et devant le Seigneur courbe sa tête blanche.
BRIZEUX.

— *Aïeule paternelle*, Grand'mère du côté du père. ‖ *Aïeule maternelle*, Grand'mère du côté de la mère : *Par une bizarrerie que les physiologistes n'ont pas encore expliquée, elle n'avait aucun trait de sa mère et de son père, et offrait une vivante image de son* AÏEULE *maternelle.* (Balz.)

— Par ext. Se dit pour désigner des femmes du temps passé : *Cela était bon du temps de nos* AÏEULES. (Acad.) *On a copié les vieilles robes, les étoffes de nos* AÏEULES. (Michelet.) *L'éducation bornée de nos* AÏEULES *valait beaucoup mieux que la nôtre; du moins elles savaient tricoter.* (G. Sand.)

— Fig. : *L'économie politique a été l'*AÏEULE *du socialisme.* (L. Veuillot.)

C'est Thèbe aux cent palais, l'*aïeule* des cités.
CHÊNEDOLLÉ.

AIGAIL s. m. (è-ga-ille; *ll* mouill. — rad. *aigue*, eau). Nom que, dans le vocabulaire de la chasse, on donne à ces petites gouttes de rosée qui restent le matin sur les herbes et les feuilles des arbres : *L'*AIGAIL *ôte au chien de chasse la finesse de son flair. On parvient à accoutumer les chiens à l'*AIGAIL.

Mais elle allait, quand le temps était gai,
Entre les fleurs et la rosée de mai;
Ne portant point caleçons ni patins :
L'*aigail* lavait ses pieds tous les matins.
FOUILLOUX.

‖ On écrit aussi AIGUAIL.

AIGAIRE s. m. (è-ghè-re; comme dans *guerre* — rad. *aigue*, eau). Agric. Fossé large et profond, séparant les billons et servant à faciliter l'écoulement des eaux : *On pratique l'*AIGAIRE *dans les terrains gras; les terrains parfaitement drainés peuvent s'en passer facilement.*

AIGASSE s. f. (è-ga-se — rad. *aigue*, eau). Trombe, chute d'eau, grande pluie. Mot usité dans le patois du centre de la France.

AIGEON s. m. (é-jon — corrupt. d'*agneau*). Nom donné quelquefois aux agneaux pour lesquels la mère montre de l'antipathie et qu'elle refuse d'allaiter : *Les petits des bêtes sont souvent moins à plaindre que bien des petits malheureux; car enfin il n'y a guère qu'un* AIGEON *sur cent agneaux, et je suis sûr que sur cent pauvres, il y en a la moitié qui pâtissent et qui meurent.* (E. Sue.)

AIGLAT s. m. (è-gla — dimin. de *aigle*). Aiglon, petit de l'aigle. Il est vieux.

AIGLE s. m. (è-gle — du lat. *aquila*). Le plus courageux et le plus fort des oiseaux de proie : *Les* AIGLES *habitent les rochers les plus sauvages et les plus escarpés. Les* AIGLES *se tiennent assez loin les uns des autres pour que l'espace qu'ils se sont départi leur fournisse une ample subsistance.* (Buff.) *L'*AIGLE *audacieux planant au haut des airs, dispute à un autre* AIGLE *les limites de son vaste empire.* (B. de St-P.) *L'aire de l'*AIGLE *ne diffère du nid des autres oiseaux qu'en ce qu'au lieu d'être creux, il est entièrement plat, et forme une espèce de plancher abrité par un pan de rocher.* (J. Bécherand.)

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,
Et l'*aigle* impérieux qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Eternel?
VOLTAIRE.

L'*aigle*, roi des déserts, dédaigne ainsi la plaine;
Il ne veut, comme toi, que des rocs escarpés
Que l'hiver a blanchis, que la foudre a frappés.
LAMARTINE.

Ainsi l'*aigle* superbe au séjour du tonnerre
S'élance; et, soutenant son vol audacieux,
Semble dire aux mortels : Je suis né sur la terre,
Mais je vis dans les cieux.
LAMARTINE.

— Quand on parle de la femelle, ce mot est féminin : *L'*AIGLE *est furieuse quand on lui ravit ses petits.* (Boniface.) *L'*AIGLE *est remplie de tendresse pour ses petits.* (Boniface.) *Une* AIGLE *ne pond qu'un œuf, mais c'est un œuf d'aigle.* (Boniface.)

L'*aigle* étant de retour, et voyant ce ménage,
Remplit le ciel de cris, et, pour comble de rage,
Ne sait sur qui venger le tort qu'elle a souffert.
LA FONTAINE.

‖ Toutefois, les poëtes ne respectent pas toujours cette règle, et ils font quelquefois *aigle* féminin, soit en parlant du mâle, soit en parlant de l'aigle en général :

Une *aigle* au bec tranchant dévore le vautour,
L'homme d'un plomb mortel atteint cette *aigle* altière.
VOLTAIRE.

L'*aigle*, reine des airs, avec Margot la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,
Et d'habit,
Traversaient un bout de prairie.
LA FONTAINE.

— Fig. Homme supérieur par son esprit, son génie, ses talents : *Corneille est l'*AIGLE *de la France. Montesquieu restera dans la postérité l'*AIGLE *de son siècle.* (Bonnin.) *C'est assez de débats avec les* AIGLES *du monde savant.* (Fourier.) ‖ Dans un sens souvent absolu, sert quelquefois à marquer la supériorité relative d'une personne sur d'autres : *C'est l'*AIGLE *de la famille. Moi que vous méprisez tant, je suis l'*AIGLE : *on ne juge de rien sans avoir regardé la mine que je fais.* (Mme de Sév.) *Après l'avoir entendu répondant à l'un des* AIGLES *du barreau de Paris, je crois que cet homme produira plus tard une grande sensation.* (Balz.) *Je n'en passais pas moins pour l'*AIGLE *du lycée.* (G. Sand.)

L'*aigle* d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.
GRESSET.

— *Ce n'est pas un aigle*, Se dit souvent d'un homme qui n'a qu'une intelligence bornée.

— Ironiq. : *J'ai vu en ma vie bien des hiboux se croire des* AIGLES. (Volt.) *Quand on sait bien les quatre règles, qu'on peut conjuguer le verbe avoir, on est un* AIGLE *en finances.* (Mirab.)

— Par compar. avec l'aigle, qui semble le type de la perfection parmi les oiseaux, on dit : *Avoir des yeux d'aigle, un coup d'œil d'aigle*, Avoir des yeux vifs et perçants : *Il fixa sur lui ses* YEUX D'AIGLE. *Son* COUP D'ŒIL

D'AIGLE *avait un éclat et une fixité tels que la duchesse ne put le soutenir.* (E. Sue.) ‖ *Avoir une vue d'aigle, un regard d'aigle*, Avoir une grande pénétration d'esprit : *Il portait sa* VUE D'AIGLE *sur les plus petits détails aussi bien que sur les grandes choses.* (St-Réal.)

— *Crier comme un aigle*, Crier d'une voix aiguë, perçante.

— A servi quelquefois à caractériser certains hommes que la supériorité de leur génie élève au-dessus des autres, comme l'aigle s'élève au-dessus des autres oiseaux : *L'aigle de Pathmos*, Saint Jean l'Evangéliste, parce qu'il composa l'Apocalypse dans l'île de Pathmos. ‖ *L'Aigle des docteurs de la France*, surnom donné au célèbre théologien Pierre d'Ailly, à cause de ses profondes connaissances en théologie. ‖ *L'Aigle de Meaux*, Bossuet, évêque de Meaux, à cause de son éloquence : L'AIGLE DE MEAUX *plane seul à cette hauteur étonnante.* (Malte-Brun.)

Le cygne de Cambrai, *l'aigle* brillant *de Meaux*,
Dans ce temps éclairé n'ont-ils pas des égaux?
VOLTAIRE.

— En poésie, le mot *aigle* est souvent remplacé par diverses périphrases : *Le roi des oiseaux, le roi, le monarque des airs. L'oiseau de Jupiter. L'oiseau royal. L'oiseau de Ganymède. L'oiseau du tonnerre. L'oiseau qui porte le tonnerre. L'oiseau qui porte, qui lance la foudre. Le ministre ailé du roi des dieux, du roi de l'univers.*

Au courage enhardi que dans lui je remarque,
Je reconnais *des airs le* superbe *monarque.*
DULARD.

. . . . . *L'oiseau qui porte Ganymède*
Du monarque des dieux enfin implore l'aide.
LA FONTAINE.

A demeurer chez soi l'une et l'autre s'obstine,
Pour secourir les siens dedans l'occasion :
L'oiseau royal en cas de mine,
La laie en cas d'irruption.
LA FONTAINE.

L'oiseau de Jupiter, aux prunelles de flamme,
Sur l'aride sommet d'un rocher sourcilleux
S'arrête, et tout à coup d'un vol plus orgueilleux,
Chargé de ses aiglons et perdu dans les nues,
Traverse de l'éther les routes inconnues.
ROUCHER.

‖ Ce privilége poétique s'étend aussi à la femelle de l'aigle : *La reine, la princesse des oiseaux.*

Princesse des oiseaux, il vous est fort facile
D'enlever malgré moi ce pauvre malheureux.
LA FONTAINE.

— Prov. *L'aigle ne chasse point aux mouches*, L'homme supérieur dédaigne les bagatelles, ne descend point aux petites choses. C'est la traduction littérale de cet adage latin : *Aquila non capit muscas.* V. ces mots. La docte Christine de Suède, qui affectait de se montrer ennemie des petits détails, avait souvent ce proverbe à la bouche. ‖ *L'aigle n'engendre point la colombe*, Les talents, les vertus sont héréditaires; pensée qui, n'en déplaise à l'adage, est rarement justifiée, surtout en parlant des talents. Ce proverbe semble traduit d'Horace, qui a dit dans l'ode 3e du livre IV :

. . . *Nec imbellem feroces*
Progenerant aquilæ columbam.

Et l'*aigle*, courageuse et fière,
N'engendre point de tourtereaux.
J.-B. ROUSSEAU.

— Représentation d'un aigle en cuivre dont les ailes étendues forment un lutrin, un pupitre de chœur : *Chanter à l'*AIGLE.

— En termes d'armoiries et de devises, *aigle* se prend comme symbole de la puissance, de la majesté. Dans ce cas, le mot *aigle* est toujours féminin : *Les armes de l'empire français étaient une* AIGLE *tenant un foudre dans ses serres.* (Acad.) *Il porte sur le tout d'azur, à une* AIGLE *éployée d'argent.* (Acad.) *Guillaume II, roi d'Angleterre, avait pris pour devise une* AIGLE *qui regarde fixement le soleil.* (Trév.)

— Enseignes de quelques nations, surmontées de la figure d'un aigle : *L'*AIGLE *romaine. Les* AIGLES *romaines. Plusieurs* AIGLES *furent prises par les Germains après la défaite de Varus, sous le règne d'Auguste.* (Acad.) *Germanicus porta les* AIGLES *romaines aux rives de l'Elbe.* (Chateaub.)

Nos consuls devant lui cachaient l'*aigle* indignée.
LA HARPE.

Sans lui rien mettre au cœur qu'une crainte servile,
Qui tremble à voir une *aigle* et respecte un édile.
CORNEILLE.

Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
Porter en murmurant nos *aigles* devant vous.
RACINE.

Et voyant, pour surcroît de douleur et de haine,
Parmi ses étendards porter l'*aigle* romaine.
RACINE.

. . . . Pourquoi, malgré nos chaînes,
Avons-nous combattu sous les *aigles* romaines?
VOLTAIRE.

‖ *Aigles françaises, Nos aigles*, Armes du premier et du second empire français, une *aigle* tenant un foudre dans ses serres : *Les* AIGLES FRANÇAISES *ont fait trembler le monde pendant quinze ans. L'*AIGLE FRANÇAISE *plane sur les bords de la Vistule.* (Napol. Ier.) *Nos* AIGLES, *ramenées à plein vol des bords de la Vistule, s'étonnaient de ne plus ramasser dans leurs serres puissantes que des victoires blessées à mort.* (Lacord.) ‖ *Aigles impériales*, Les armes de l'empire d'Autriche, consistant en une aigle à deux têtes. ‖ *L'aigle germanique*, L'empire d'Allemagne :

Orgueilleuses cités que *l'aigle germanique*
Vit tomber sous les coups d'un vainqueur pacifique.
DULARD.

— Hist. Nom donné à plusieurs ordres de chevalerie. Il est alors du genre masculin :

— *Aigle blanc*, Ordre de chevalerie créé en 1325, par Wladislas V, roi de Pologne, à l'occasion du mariage de son fils Casimir avec la princesse Anne, fille du grand-duc de Lithuanie. Cet ordre tomba dans la suite en désuétude; il était même entièrement oublié, quand Auguste II le rétablit, en 1713, pour récompenser ses partisans. Un ukase du czar Nicolas Ier l'a réuni aux ordres russes, le 29 novembre 1831. L'ordre de l'*Aigle blanc* est donc aujourd'hui un ordre russe. Il prend rang après celui de Saint-Alexandre Newski. Ses membres, qui ne forment qu'une classe, ont pour insignes une croix d'or portée en écharpe de droite à gauche, au moyen d'un large ruban bleu clair, et une plaque aussi d'or fixée sur la gauche de l'habit.

— *Aigle rouge*, Ordre prussien de chevalerie, institué en 1705, sous le nom d'*Ordre de la Sincérité*, par Georges-Guillaume d'Anspach, margrave de Brandebourg-Bayreuth; réorganisé, en 1734, sous le nom d'*Aigle rouge de Brandebourg* ou d'*Aigle de Brandebourg;* il a été réuni aux ordres prussiens en 1792, par le roi Frédéric-Guillaume II. Depuis le commencement de ce siècle, on l'a plusieurs fois modifié, notamment en 1810, 1811, 1825, 1830, 1832 et 1861. Il forme aujourd'hui le second ordre du royaume, et se compose de cinq classes de chevaliers, comme notre Légion d'honneur. Enfin, il a pour devise les mots latins : *Sincere et constanter* (avec sincérité et constance), et son bijou se suspend à un ruban blanc bordé de rouge. Son nom provient de la figure principale des armes de Brandebourg qui orne les insignes.

— *Aigle noir*, Ordre prussien de chevalerie, créé le 18 janvier 1701, par Frédéric, électeur de Prusse, pour perpétuer le souvenir de son couronnement comme roi de Prusse, qui avait eu lieu la veille. Il est ainsi appelé de la couleur des aigles qui ornent ses insignes; mais on lui donne aussi quelquefois le nom d'*Ordre de l'Aigle de Prusse.* Sa devise est : *Suum cuique* (à chacun suivant son mérite). C'est le premier ordre de la monarchie. L'*Aigle noir* ne se confère qu'aux princes du sang, aux princes régnants, et aux personnages les plus éminents, tant nationaux qu'étrangers. Il ne compte que trente chevaliers, non compris les membres de la famille royale et les étrangers. Les insignes de l'ordre sont une croix portée en écharpe de gauche à droite, au moyen d'un large ruban orange, et une plaque d'argent attachée sur le côté gauche de la poitrine.

— *Aigle d'or*, Ordre de chevalerie créé en 1806, par Frédéric Ier, roi de Wurtemberg. Il fut ainsi nommé parce que la décoration était ornée d'aigles d'or. C'était la première institution chevaleresque du royaume, et l'on n'y admettait que les personnages les plus éminents. Il a été supprimé en 1818, et remplacé par l'ordre de la Couronne.

— *Aigle de Saint-Michel*, Ordre militaire portugais, fondé en 1711, par le roi Alphonse Henriquez.

— *Grand aigle*, Nom primitif du grade de la Légion d'honneur que l'on appelle aujourd'hui grand-croix.

— Ichthyol. *Aigle*, Nom donné par les pêcheurs à une espèce de raie, à cause de ses nageoires pectorales, étendues comme les ailes d'un aigle.

— Moll. *Aigle royal*, Nom vulgaire d'une coquille terrestre du genre bulime.

— Bot. *Aigle impériale*, Espèce de fougère de l'Europe septentrionale, ainsi appelée parce que sa racine, coupée transversalement, présente des traits qui rappellent la figure d'un aigle à deux têtes. ‖ *Bois d'aigle.* V. BOIS.

— Minér. *Pierre d'aigle*, L'aétite. V. ce mot.

— Astron. Constellation de l'hémisphère septentrional, située entre le Serpentaire et le Dauphin.

— Métrol. Monnaie d'or des Etats-Unis, qui porte l'effigie d'un aigle. Elle vaut 27 fr. 60 c. environ de notre monnaie. Il y a aussi le *double aigle*, valant 55 fr. 21 c., et le *demi-aigle*, 13 fr. 80 c. environ.

— Alchim. *Aigle blanc*, Mercure doux. ‖ *Aigle noir*, Esprit de la cadmie vénéneuse, appelée *cobalt.* ‖ *Aigle céleste*, Sorte de panacée, préparée avec le mercure réduit en essence. ‖ *Aigle de Vénus*, Safran composé de vert-de-gris, au moyen d'un feu de réverbère, auquel on ajoute du sel ammoniac, quelquefois sublimé. ‖ *Aigle volante*, Mercure sublimé. ‖ *Aigle étendue*, Sel ammoniac sublimé. ‖ *Aigle dévorant le lion*, Volatilisation du fixe par le volatil, ou du soufre par le mercure des sages. ‖ Nom que l'on donnait au protochlorure de mercure et à l'hydrochlorate d'ammoniaque.

— Comm. *Papier grand-aigle*, ou simplement *grand-aigle*, Papier d'une très-grande dimension que l'on emploie surtout pour les cartes géographiques et les tableaux synoptiques. ‖ Les cartonniers appellent aussi *grand-aigle* le plus grand format des feuilles de carton. ‖ *Papier petit-aigle*, Papier moins grand que le papier grand-aigle.

— **Encycl.** Ornith. Les aigles forment, dans la famille des oiseaux de proie diurnes, un grand genre très-naturel, caractérisé par un bec non dentelé ou à peine festonné vers le milieu, droit à sa base et jusque près de son extrémité, où il se recourbe brusquement. Moins bien organisés pour le vol que les faucons, les aigles ont des ailes qui paraissent tronquées obliquement; mais, grâce à la force de leurs muscles, ils ont encore un vol très-puissant et très-élevé. A terre, ils marchent mal, leurs jambes étant peu conformées pour ce genre de locomotion.

Essentiellement carnassiers et chasseurs, les aigles habitent les rochers sauvages et escarpés. Ils font de longs voyages, et n'ont qu'une seule femelle, avec laquelle ils passent toute leur vie, hors l'époque de l'incubation.

Le genre *aigle*, si on le prend dans le sens le plus large, renferme de nombreuses espèces, que Cuvier a réparties en huit divisions, savoir : les *aigles* proprement dits, les *pygargues* ou *aigles pêcheurs*, les *balbuzards*, les *circaëtes*, les *caracaras*, les *harpies*, les *aigles-autours* et les *cymindis*. V. ces mots.

Nous ne parlerons ici que des *aigles* proprement dits, qui se distinguent des autres par leurs tarses garnis de plumes jusqu'à la base des doigts, et leurs ailes aussi longues que la queue. On en compte quatre espèces indigènes :

L'*aigle royal*, *grand aigle* ou *aigle commun* se reconnaît facilement aux trois grandes écailles qui couvrent la dernière phalange de chaque doigt. Il est d'un brun noirâtre, et atteint jusqu'à 3 mètres d'envergure. C'est un des plus puissants oiseaux de proie, et on l'a depuis longtemps appelé le *roi des oiseaux*. Il est répandu dans presque toutes les régions de l'hémisphère septentrional. Son nid (ou *aire*) est très-grand; la femelle y pond deux ou trois œufs, qui éclosent au bout d'un mois. L'aiglon a une croissance assez lente, et il est sujet à des mues fréquentes. La vie de l'aigle royal est très-longue, et l'on assure qu'elle peut dépasser un siècle.

L'aigle fait sa proie des mammifères de moyenne ou de petite taille, tels que les faons, les agneaux, les lièvres, sur lesquels il fond du haut des airs avec la rapidité de la flèche, et qu'il emporte dans son aire. Souvent même il attaque des animaux plus grands, les tue et les dépèce sur place. Quoique doué d'une grande voracité, il paraît avoir un naturel moins féroce que ses congénères, et l'habitude qu'on lui a attribuée de dévorer ses petits semble devoir être reléguée au rang des fables. Pris jeune, il se dresse facilement et peut être employé à la chasse.

L'*aigle impérial*, un peu plus petit et moins foncé en couleur que le précédent, a sur le dos, près de l'origine des ailes, deux grandes plaques blanches, qui, jointes à la couleur blanc jaunâtre du derrière du cou, lui ont fait donner le nom d'*aigle à dos blanc*. Il habite les régions montagneuses et boisées de l'Europe orientale, de l'Asie Mineure et de l'Egypte, et a les mêmes mœurs que l'aigle royal. Il donne la chasse aux daims et aux chevreuils, dont il emporte des quartiers entiers dans son aire, établie au sommet de rochers inaccessibles, et qui devient un charnier infect par la continuité de tels repas.

L'*aigle criard* ou *petit aigle*, bien moins grand que les deux premiers, et aussi moins féroce et même lâche, se contente de faire la guerre aux petits animaux, et jusqu'aux insectes. Il s'apprivoise facilement.

L'*aigle botté* se rapproche des buses par son aspect extérieur. Plus petit encore que l'aigle criard, il est néanmoins d'un naturel courageux, et s'attaque souvent à des ennemis d'une taille bien supérieure à la sienne. Il ne se trouve guère que dans les forêts de l'Europe orientale.

Parmi les espèces exotiques, nous citerons l'*aigle malais*, dont le plumage est entièrement noir.

L'*aigle-autour* forme une section du grand genre *aigle*. Ce nom vient de ce que les espèces que renferme cette section présentent beaucoup de ressemblance avec les vrais autours, qui appartiennent à un tout autre genre d'oiseaux de proie. Les aigles-autours se distinguent des aigles proprement dits par la hauteur de leurs pattes, la brièveté des rémiges, la longueur de la queue, et même par leurs mœurs. Ils habitent diverses régions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

— Antiq. et symb. De tout temps l'allégorie et le symbolisme ont fait un grand usage de l'*aigle*. L'imagination des premiers peuples mit tout naturellement au premier rang des animaux ceux qui étaient les plus forts : le lion parmi les quadrupèdes, l'aigle parmi les oiseaux. La poésie dota l'aigle de qualités royales; la mythologie grecque en fit l'oiseau de Jupiter, et plaça la foudre entre ses serres redoutables. Il devint l'emblème du génie, de la grandeur, de la majesté. Son image brilla sur la poitrine des héros et des demi-dieux; elle prit place au moyen âge sur les écussons; et dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, conduisit au combat les plus grandes nations. L'*aigle* figurait sur les étendards des Perses au temps de Cyrus; on croit généralement que ce fut le premier peuple qui l'adopta pour enseigne. L'aigle était l'emblème de la république romaine, et cet emblème fut conservé religieusement sous l'empire. Chez les Romains, les aigles furent d'abord en bois, puis en argent, avec des éclairs d'or entre leurs serres; et enfin sous César et ses successeurs elles furent d'or massif, mais sans foudre. Chaque légion avait son aigle, que l'on portait fixé sur une lance; aussi se servait-on du mot *aigle*, *aquila*, pour désigner une légion en général. Afin de distinguer les légions, on donnait aux aigles des formes différentes : ainsi on les représentait tantôt debout, tantôt assises; mais les ailes étaient toujours déployées comme symbole d'une activité constante. L'aigle fut conservée jusqu'à la fin par les empereurs grecs. En Occident, elle disparut avec l'Empire, mais reparut lorsque les princes carlovingiens mirent sur leur tête la couronne impériale. L'aigle à deux têtes fut d'abord en usage chez les empereurs d'Orient, qui, dit-on, exprimaient ainsi leurs droits aux deux empires d'Orient et d'Occident. Plus tard, les empereurs d'Occident empruntèrent ce symbole à l'Orient, et de là il passa dans la maison d'Autriche. La Russie l'adopta de son côté sous le czar Iwan Wasiliévitch. En 1804, l'aigle devint l'emblème de la France impériale; elle disparut en 1815, et fut rétablie sur nos drapeaux après le coup d'Etat du 2 décembre. L'aigle noir figure dans les armes du royaume de Prusse. L'aigle blanc se trouvait dans celles du royaume de Pologne. Dans la guerre de l'indépendance, les Etats-Unis prirent pour drapeau une aigle sur champ d'azur semé d'étoiles. — Dans le blason, l'aigle est dite *becquée*, *languée*, *membrée*, *couronnée*, *diadémée*, quand son bec, sa langue, ses membres, la couronne ou le diadème qu'elle porte sont d'une autre couleur que son corps; *naissante* ou *issante*, quand on ne voit que la tête et une partie de son corps; *contournée*, quand elle regarde la gauche de l'écusson; *onglée*, quand les serres sont d'un émail différent.

— **Epithètes.** Hardi, courageux, intrépide, audacieux, noble, fier, indépendant, superbe, orgueilleux, ravisseur, rapace, rapide, fulminant, terrible, redoutable, redouté, à l'œil ou au regard perçant, au bec recourbé, aux serres cruelles, puissantes.

— **Littérature. L'Aigle et le Hibou**, Titre d'une fable de La Fontaine, très-souvent citée parce qu'elle met en relief, d'une manière originale et frappante, cette faiblesse si ordinaire aux parents de voir des qualités dans les défauts mêmes de leurs enfants. Le fond de cette fable se résume dans ces deux vers si connus et si souvent rappelés :

. . . . Mes petits sont mignons,
Beaux, bien faits, et jolis sur tous leurs compagnons.

« La philosophie ne saurait aller contre les lois qui régissent sa propre nature. Or, l'une de ces lois, c'est de s'adorer dans ses œuvres, et, comme le hibou de la fable, aveuglé d'égoïste maternité, de trouver beaux les *petits monstres* qu'elle a faits. »
BARBEY D'AUREVILLY.

AIGLEFIN, **ÆGLEFIN** ou **AIGREFIN** s. m. (è-gle-fain). Ichthyol. Poisson du genre gade, voisin des morues, mais plus petit. Il a des mœurs analogues. On le pêche dans les mers du Nord, où il est abondant.

AIGLETTE s. f. (è-glè-te — rad. *aigle*). Blas. Nom donné aux aigles de petites dimensions. On dit aussi *Aiglon*. Les aiglettes sont ordinairement au nombre de trois au moins. Quelquefois, on appelle *aiglette* une aigle seule, quand elle est posée sur une pièce honorable et qu'elle n'occupe point la partie la plus apparente de l'écu. *Famille La Trémouille :* d'or, au chevron de gueules accompagné de trois *aiglettes* d'azur, becquées et membrées de gueules.

AIGLIAU s. m. (è-gli-o). Mot qui, autrefois, désignait le petit de l'aigle, aujourd. *aiglon.* ‖ Blas. Jeune aigle, représentée sans bec et sans serres.

AIGLON, ONNE s. (è-glon, o-ne — dimin. de *aigle*). Petit de l'aigle : *L'aigle nourrit ses* AIGLONS *de chair, et les habitue à regarder fixement le soleil.* (Encycl.) *Le hibou envoie la corneille demander en mariage une petite* AIGLONNE, *fille de l'aigle, reine des airs.* (Fén.) *Les* AIGLONS, *d'abord couverts d'un duvet blanc, n'acquièrent des couleurs foncées qu'avec l'âge et en passant par toutes les nuances intermédiaires.* (Dum. de Sainte-Croix.)

... L'aigle fait sentir à ses tendres *aiglons*
La clarté du soleil au fort de ses rayons.
BOILEAU.

‖ S'empl. souvent dans les comparaisons : *Il prit son vol, et s'éleva de temps en temps comme un jeune* AIGLON, *pour essayer à regarder la lumière dans sa source.* (Fléch.)

Son fils, rêvant déjà de la gloire immortelle,
Déjà, comme l'*aiglon*, essayait sa jeune aile.
GUTTINGUEN.

— Fig. et iron. Celui qui, sans avoir les talents nécessaires, veut s'élever trop haut dans une science, dans un art, etc. : *Eudamidas, cet* AIGLON, *de la philosophie, à sa première volée s'est perdu dans les nuages.* (Cormen.)

— Blas. Syn. d'*aiglette* et d'*alérion.*

AIGLON, ONNE adj. (è-glon, o-ne — rad. *aigle*). Qui appartient à l'aigle, à sa race, à sa famille :

La faim détruisit tout, il ne resta personne
De la gent marcassine et de la gent *aiglonne*
Qui n'allât de vie à trépas.
LA FONTAINE.

AIGLURE s. f. (è-glu-re — rad. *aigle*). Fauconn. Taches rousses sur le plumage d'un oiseau : *Le vieux margrave portait sur son*